



## Changement de travail en retour de maladie

Par **huberteric**, le **13/05/2015** à **09:14**

bonjour rentrant de maladie 35 jours arret justifié par medecin patronal et medecin de famille apres deux semaine de travail comme manoeuvre mon patron m'a dit que je ne conduirai plus de camion aillant passer une visite de reprise apte sans restriction mon emploi est inscrit sur le ct comme suit chauffeur poids lourds ouvrier d'execution avec une clause le permis de conduire est un element essentiel du contrat de travail ayant 52 ans manoeuvre dans cette entreprise est esclave je ne tiendrai malheureusement pas le coup merci de me dire les demarche a faire

Par **P.M.**, le **13/05/2015** à **11:13**

Bonjour,

Il apparaît bien au contrat de travail que votre qualification première est chauffeur poids lourd et en plus il y figure une clause concernant le permis de conduire...

Il faudrait que vous obteniez que l'employeur vous notifie la restriction de poste par écrit...